



BOURSE SPORTIVE CENTRE DE PERFORMANCE DU SBA BMX

Chaque saison le centre de performance du Stade Bordelais ASPTT BMX accueille 8 à 12 jeunes pilotes cadets et juniors de bon niveau national, ayant pour ambition de se donner les moyens d'accéder à leur rêve de très haut niveau sportif.

Cette structure basée au CREPS de Talence a besoin de financement pour fonctionner (3 entraîneurs, suivi médical, suivi scolaire, internat etc...), et malgré un apport non négligeable du club sur ses fonds propres (30 000€ par an environ) et les subventions (13 000€ par an environ) les parents sont donc mis à contribution à hauteur de 2500€ en externat et jusqu'à 7500€ en internat au Creps.

Conscient que ce coût est un frein pour certaines familles, le club a créé cette année 3 bourses sportives d'un montant de 800€ minimum et 1400€ maximum en fonction de la situation en internat ou externat. Le total des bourses attribuées ne pourra dépasser 3000€

Cette bourse sera attribuée sur dossier à envoyer au club : sba.bmx.club@gmail.com

Les conditions pour candidater à cette bourse sont simples :

- Envoyer un dossier de candidature pour entrer au centre de performance ou renouveler son inscription au centre de performance pour les pilotes déjà au centre l'année précédente.
- Remplir un des 2 critères ci-dessous :
 - Avoir un quotient familial CAF de moins de 1000 € (avec justificatif fourni par la CAF)
 - Ou bien être issu d'un quartier prioritaire politique de la ville

Les critères de calcul du quotient familial CAF sont indiqués ci-dessous.

Si vous rentrez dans les critères et souhaitez postuler à cette bourse, merci de renvoyer la fiche de candidature par mail à sba.bmx.club@gmail.com avant le 30 avril.

Un comité de sélection, composé de 5 membres issus du SBA BMX, du SBA Omnisport et de la vie civile tranchera courant Mai pour l'attribution des 3 bourses.

Les candidats seront informés du résultat de la sélection par mail.

Aucune explication ne sera donnée quant au choix qui sera basé uniquement sur les données sportives et de comportement.

Aucun recours ne pourra être fait par un pilote non retenu pour la bourse sportive.



MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est le résultat de la division du revenu annuel net perçu avant abattements fiscaux + ensemble des prestations versées par la Caf pour le mois considéré * par le nombre de parts :

Quotient familial mensuel =

$$\frac{1/12 \text{ revenus nets perçus (a) + Prestations à caractère mensuel du mois de calcul (b)}}{\text{Nombre de parts (c)}}$$

(a) Il s'agit de l'ensemble des revenus avant abattements fiscaux. Les frais réels ne sont pas déduits. En revanche les pensions alimentaires versées, les cotisations volontaires de sécurité sociale et la CSG déductible, sont déduites.

(b) Il s'agit de toutes les prestations versées par la Caf à l'exclusion des prestations suivantes :

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) retour au foyer
- Allocation de rentrée scolaire
- Prime de déménagement
- Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant) : - Prime à la naissance et à l'adoption - Complément libre choix et mode de garde
- Complément Aah (d'Allocation adulte handicapé) pour retour au foyer : - Mva (majoration pour la vie autonome) ou Afh maintenue jusqu'à fin de l'accord Cdaph - Complément de ressources (Crh) retour au foyer

(c) Parts :

- Couple ou personne isolée : 2 parts
- 1er enfant et 2ème enfant à charge au sens des PF : 0,5 part par enfant
- 3ème enfant à charge au sens des PF : 1 part
- Par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé : + 0,5 part supplémentaire

Ce quotient familial est calculé indépendamment des règles fiscales. Il est déterminé selon les modalités fixés par la Cnaf. (Caisse nationale d'allocations familiales)



Candidature Bourse Sportive

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le _____ à : _____ Sexe : _____
Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Mobile : _____
Mail : _____ @ _____
QUOTIENT FAMILIAL : _____
ISSU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE : oui / non
Merci de fournir les justificatifs pour les 2 critères.

Je reconnais avoir pris connaissance du dossier de candidature, et accepte les résultats du comité de sélection sans possibilité de recours.
Date et signature de l'élève majeur ou de son représentant légal, précédée de la mention :
"lu et approuvé"